partipirate

La démocratie : Définitions

Jean-Marc Blanc [1]

Un système politique est toujours basé sur une hiérarchie. Pour bien comprendre ce qu'est la démocratie, il faut comparer sa hiérarchie avec celle d'autres systèmes.

La monarchie

Dans une monarchie, la structure de la hiérarchie est la suivante :

1. Le **souverain** (Louis XIV, Napoléon Bonaparte, etc.) est l'élément dominant de la hiérarchie. Il peut décider de tout, et cela sans appel.
2. Les **ministres** sont là pour exécuter la volonté du souverain. Ils peuvent tout au plus lui faire des suggestions.
3. Le **peuple** n'a rien à dire.

La république

Une république n'est rien d'autre qu'une monarchie qui s'est "mise en société anonyme". La structure de sa hiérarchie est la suivante :

1. Le **président** (Barack Obama, Nicolas Sarkosy, etc.) est l'élément dominant de la hiérarchie. Il ne se distingue du souverain que par le fait qu'il est élu périodiquement. Il peut décider de presque tout.
2. Les **ministres** sont là pour exécuter la volonté du président. Ils peuvent tout au plus lui faire des suggestions.
3. Le **parlement** est censé représenter l'opinion des citoyens, ce qu'il ne fait en général pas, parce que ses membres sont élus au scrutin majoritaire
4. Le **peuple** n'a pas grand chose à dire, sauf au moment des élections.

La démocratie parfaite

Dans une démocratie parfaite, la hiérarchie est inversée :

1. Le **peuple** (ou, dans le cas d'une confédération, le peuple et les cantons) est le souverain, c'est-à-dire l'élément dominant de la hiérarchie. Toute décision officielle, quelle qu'elle soit, est totalement conforme à la volonté populaire.

1. Natel : 079 785 76 90 E-mail : jmarc.blanc@bluewin.ch

2. Comme il n'est pas raisonnable de faire voter les électeurs plusieurs milliers de fois par année, on prélève, par voie d'élections, un échantillon qui doit être représentatif de l'opinion populaire ; c'est ce qu'on appelle un **parlement**. Si, sur un sujet, il existe des doutes sur la représentativité du parlement, un référendum est organisé.
3. L'**administration** est chargée d'exécuter la volonté populaire. En Suisse, elle est subdivisée en 7 départements, à la tête de chacun desquels se trouve un **conseiller fédéral**. En principe, les conseillers fédéraux se rencontrent une fois par semaine pour coordonner les activités de leurs départements respectifs.

La démocratie partielle de la Suisse

Bien que, du point de vue de la démocratie, la Suisse soit moins mauvaise que la plupart des autres pays, il reste encore bien des choses à améliorer :

1. Dans de nombreux cas, les électeurs sont appelés à voter sur l'introduction dans la Constitution de nouvelles compétences attribuées à la Confédération, alors qu'ils ne savent pas encore ce que celle-ci va en faire. Les lois et ordonnances qui en découlent devraient être publiées avant le vote. [2]
2. Le principe de l'unité de matière (un vote ne doit pas porter sur plus d'un sujet) ne doit pas être appliqué seulement aux initiatives populaires, mais à toutes les votations sur des modifications de la Constitution. [3]
3. Actuellement, il y a des lois qui sont approuvées par les Chambres fédérales, avec possibilité de référendum, et des ordonnances qui sont décidées par le Conseil fédéral ou un de ses départements, pour lesquelles les citoyens n'ont rien à dire. Les ordonnances devraient faire partie intégrante des lois dont elles découlent, et être votées avec elles.
4. Toute introduction d'un nouvel élément du droit fédéral, ainsi que toute décision des Chambres fédérales doit être soumise au référendum facultatif (si 50'000 citoyens le demandent). [4]

---

2. Lors de la votation du 12 mars 2000, la compétence en matière de procédure pénale a été déléguée à la Confédération. On constate maintenant les conséquences désastreuses du nouveau code de procédure pénale et les électeurs n'ont plus rien à dire ; il conviendrait d'introduire une possibilité de "référendum rétroactif".

3. Lors de la votation du 21 mai 2006, les électeurs étaient appelés à donner une seule réponse, oui ou non, pour une ribambelle de questions, à savoir
   - un "espace suisse de formation" ;
   - la gratuité dans les écoles publiques ;
   - le début de l'année scolaire ;
   - la formation professionnelle ;
   - les hautes écoles ;
   - l'assurance de la qualité ;
   - l'encouragement de la recherche scientifique ;
   - la formation continue ;
   - les activités extra-scolaires.

Comment voter lorsqu'on est pour certains de ces changements et contre les autres ?

4. On pouvait être pour ou contre l'accord UBS avec les Etats-Unis, mais il était inadmissible de refuser aux citoyens le droit de dire s'ils étaient d'accord de se mettre à plat ventre devant un état étranger.